



Diagnostic agricole

Commune de TALUYERS

Réalisé pour le compte de la Mairie de Taluyers

Mairie de Taluyers
160 rue de la Mairie
69440 TALUYERS

Par : Chambre d'agriculture du Rhône

Pôle Territoires, Environnement et Société
Chambre d'agriculture du Rhône
18 avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

Date de remise du compte rendu : 24/05/2022



Vos contacts

Chambre d'agriculture du Rhône

Julien MOUREAU

Chargé des Territoires de l'Ouest Lyonnais

Port. : 07 84 10 48 97

julien.moureau@rhone.chambagri.fr

Thiphaine GOMBAULT

Conseillère Foncier Urbanisme

Port. : 06 71 07 62 38

tiphaine.gombault@rhone.chambagri.fr

www.rhone.chambre-agriculture.fr

SOMMAIRE

I. Contexte et méthodologie	4
1. Objectif de l'étude	4
2. Méthode de travail : étapes	4
3. Précautions méthodologiques	4
II. Caractéristiques du périmètre d'étude	5
1. Localisation	5
2. Analyse pédologique et occupation du sol dans le secteur d'étude 6	6
III. Etat des lieux agricole du secteur d'étude	7
1. Les exploitations agricoles en place	7
2. Occupation du sol : les orientations culturelles de la zone d'étude 9	9
3. Évolution de l'occupation des sols	9
4. Certification des exploitations	10
5. Structuration du parcellaire et bâtiments agricoles	11
6. Modes de commercialisation	12
7. Les équipements agricoles – l'irrigation	12
8. Des éléments de biodiversité	13
9. Une agriculture protégée	14
IV. Objectifs et enjeux par entreprise agricole	15
1. Exploitation n°1 et 2 –CROZIER Antoine et Philippe	15
2. Exploitation n°3 - EARL DE LA SELLE	15
3. Exploitation n°4 : CHILLET Thibault	16
4. Exploitation n°5 – EARL des Fontaines	16
5. Exploitation n°6 : EARL du clos Saint Marc	16
6. Exploitation n°7 : Michel CROZIER	17
7. Exploitation n°8 : EARL Domaine Prapin	18
8. Exploitation n°9 : SARL Maison Condamin Bernard	18
9. Exploitation n°10 : Julien CLAVERIE	19
V. Atouts et contraintes de l'agriculture sur le périmètre d'étude	20
1. Atouts	20
• Une diversité des productions agricoles grâce à la présence d'un réseau d'irrigation collectif	20
• Une proximité des bassins de consommations qui favorise la multiplicité des débouchés	20
• Une agriculture pourvoyeuse d'emplois	20
• Une bonne dynamique d'installation	20
2. Contraintes	21
• Des déplacements difficiles / augmentation du temps de travail 21	21
• Des conflits de voisinage réguliers	21
• Une répartition historique des terres	21
• Une pression existante mais limitée	22
VI. Pistes d'actions	23
• La mise en place d'une stratégie foncière agricole	23
• Un accompagnement au développement des exploitations	23
CONCLUSION	23
ANNEXE 1	24

I. Contexte et méthodologie

1. Objectif de l'étude

L'agriculture contribue à l'identité économique, culturelle et paysagère du territoire de la commune de TALUYERS. Les problématiques du maintien, de la valorisation et de la transmission de l'activité agricole sont donc des enjeux forts sur lesquels la commune souhaite travailler.

Dans ce contexte, la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture du Rhône ont réalisé un diagnostic visant à analyser les principales caractéristiques agricoles et foncières présentes sur ce territoire. Ce diagnostic a pour but de faire ressortir des enjeux agricoles et fonciers inhérents au territoire et servira de socle aux réflexions qui seront engagées par la Commission locale agricole de TALUYERS mise en place par la COPAMO.

2. Méthode de travail : étapes

L'objectif du travail de la Chambre d'agriculture est de fournir un état des lieux le plus complet possible de l'agriculture de la commune ainsi que de ses contraintes et de ses enjeux.

Afin de réaliser ce travail, des contacts ont d'abord été pris par courrier avec l'ensemble des exploitations ayant leur siège sur la commune. Ce courrier comportait un questionnaire à remplir ainsi qu'une invitation à une permanence en Mairie afin d'échanger de vive voix et de travailler sur une cartographie du parcellaire agricole de la commune.

Cette méthode de travail a permis de récolter des informations précises et actualisées sur la situation des exploitations agricoles.

Enfin, un travail d'analyse et de cartographie de ces données a été réalisé. Le présent document est une synthèse de ces données et échanges.

3. Précautions méthodologiques

Les données recueillies au cours de ces entretiens individuels, constituent la majeure partie des informations présentées dans ce document. Ce mode de collecte permet de recueillir des informations précises mais elle peut aussi présenter des inconvénients : certaines de ces données peuvent manquer d'objectivité et les informations recueillies ne sont pas toujours exhaustives.

Il est nécessaire de préciser que les limites des exploitations agricoles ne correspondent pas forcément aux limites parcellaires cadastrales : on parle alors d'îlots d'exploitation.

⇒ *Un îlot d'exploitation est un ensemble de parcelles culturales contiguës, entières ou partielles, portant une ou plusieurs cultures, exploitées par un même exploitant. Un îlot est limité par des éléments facilement repérables et permanents, comme un chemin, une route, un ruisseau ou par d'autres exploitations. Un îlot peut donc recouvrir une partie seulement d'une parcelle cadastrale ou même plusieurs parcelles cadastrales.*

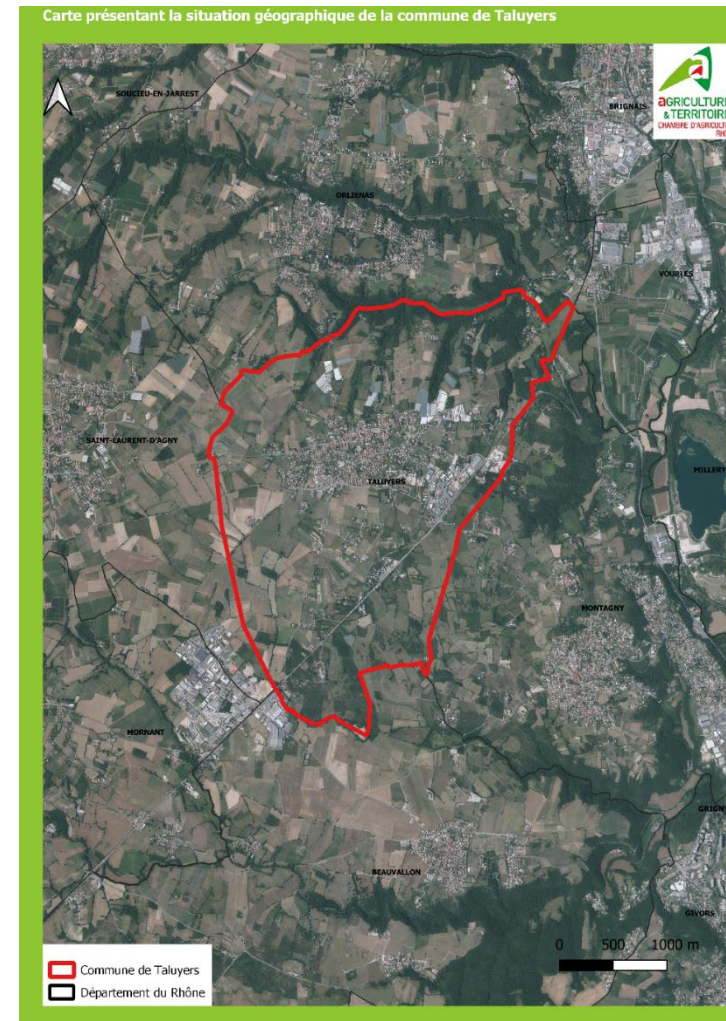
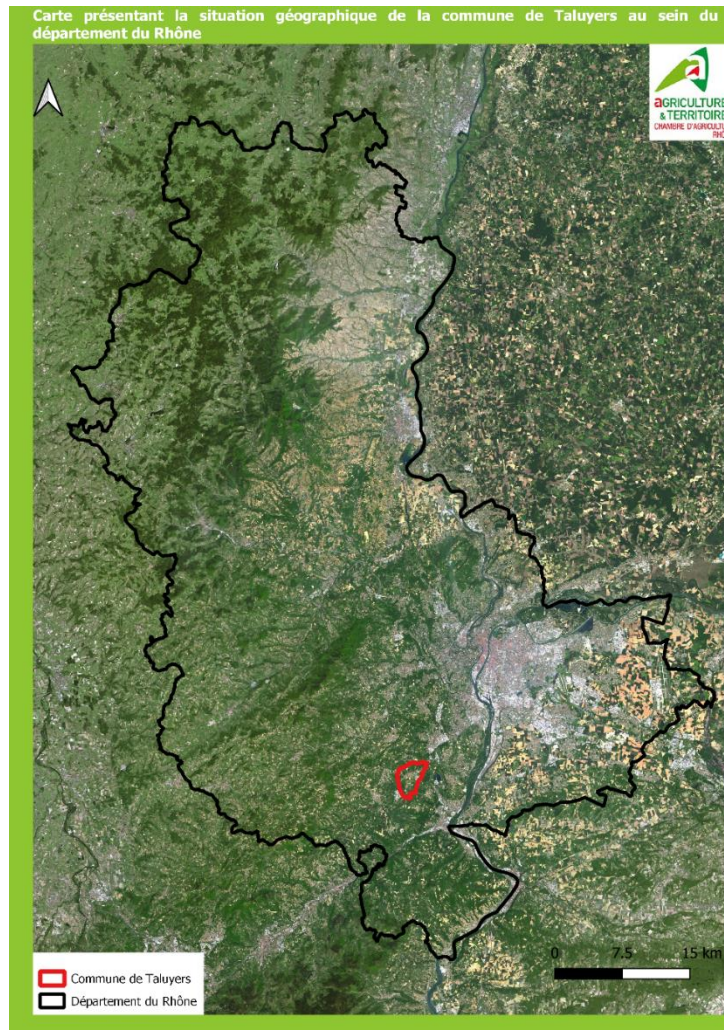
II. Caractéristiques du périmètre d'étude

1. Localisation

La commune de TALUYERS est une commune située au Sud-Ouest du département du Rhône appartenant à la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO). La COPAMO regroupe 11 communes et environ 30 000 habitants sur un territoire de 144,5 km².

La commune de TALUYERS est limitrophe des communes de SAINT-LAURENT-D'AGNY, MORNANT, ORLIENAS et MONTAGNY et s'étend sur une superficie de 809 ha.

La zone d'étude définie dans la commande est présentée ci-dessous :



III. Etat des lieux agricole du secteur d'étude

1. Les exploitations agricoles en place

Lors de l'enquête terrain, 10 exploitations agricoles ont été identifiées comme mettant en valeur professionnellement des terrains dans le secteur d'étude et ayant leur siège d'exploitation sur la commune. Sur les 10 entreprises repérées sur la commune de Taluyers :

- L'ensemble des exploitations agricoles professionnelles exercent à titre principal ;
- Six exploitations sont des exploitations individuelles et quatre sont de type sociétaire.

Afin d'avoir une vision globale du secteur d'étude, la carte ci-contre identifie également les exploitations agricoles qui mettent en valeur des parcelles sur la zone d'étude mais qui n'ont pas leur siège sur la commune. La Chambre d'agriculture en a dénombré au minimum 9, ce qui porte le nombre d'exploitations identifiées sur Taluyers à 19.

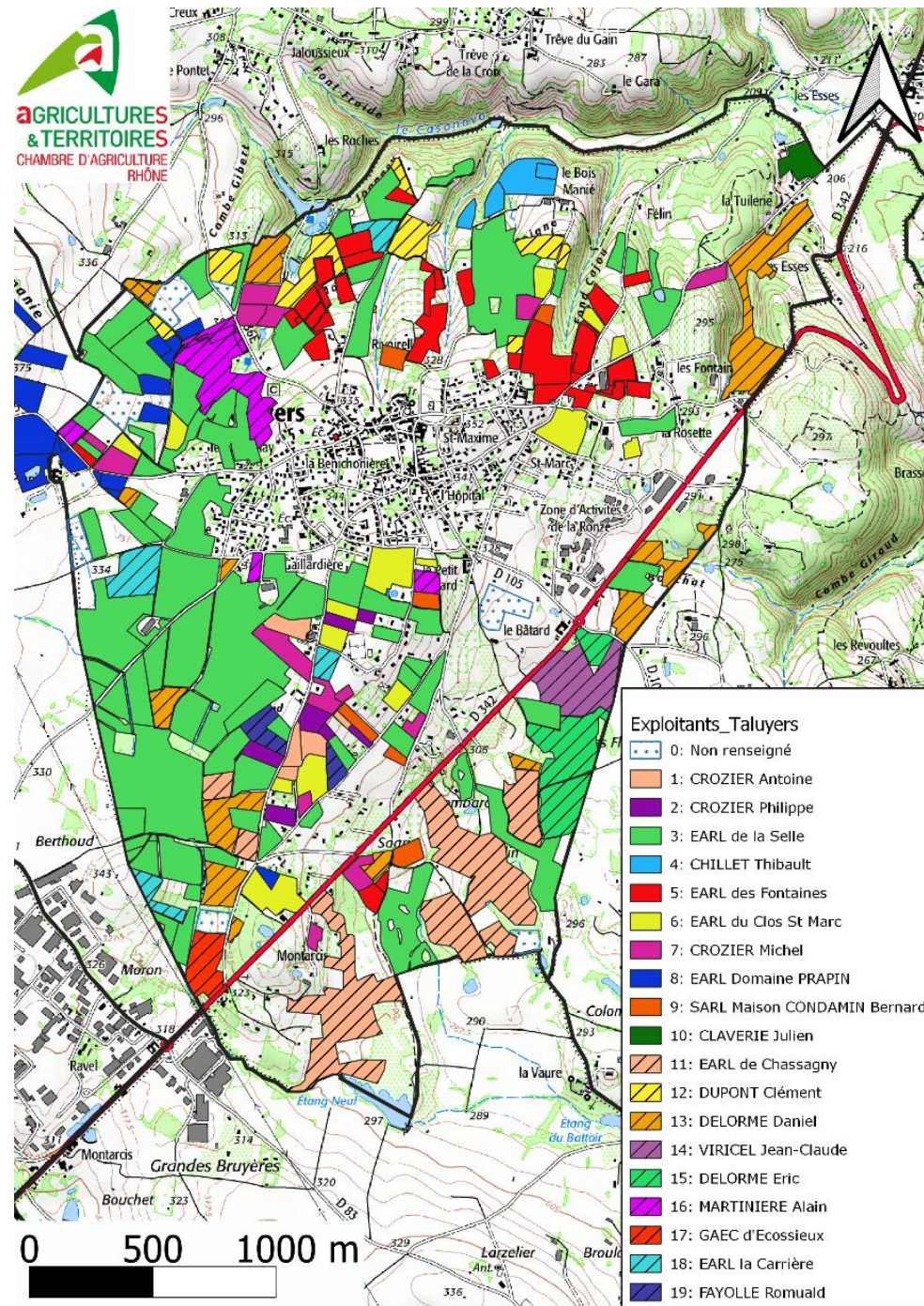
La surface agricole dénombrée au Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2019 était de 320 ha environ dont 191 ha exploités par les agriculteurs ayant leur siège sur la commune.

Exploitations individuelles :

Un chef d'exploitation possède le statut d'exploitant individuel s'il exploite pour son compte des terres, des bâtiments et/ou éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de faire-valoir (terres et bâtiments en propriété ou en location, cheptel en propriété ou pris en pension).

Exploitations sociétaires :

Les exploitations sociétaires regroupent les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), les EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), les groupements de fait, les sociétés civiles laitières, les autres sociétés civiles, les sociétés commerciales ou coopératives (SA, SARL...), les SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole), les GFA (Groupement Foncier Agricole) et les sociétés d'assolement en commun.



Les caractéristiques de chaque exploitation rencontrée ont été reportées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	Exploitation n°1	Exploitation n°2	Exploitation n°3	Exploitation n°4	Exploitation n°5	Exploitation n°6	Exploitation n°7	Exploitation n°8	Exploitation n°9	Exploitation n°10
Nom de l'exploitation	CROZIER Antoine	CROZIER Philippe	EARL La selle	CHILLET Thibault	EARL des fontaines	EARL du clos Saint Marc	CROZIER Michel	EARL Domaine Prapin	SARL Maison Condamin Bernard	CLAVERIE Julien
Adresse du siège de l'exploitation	895 route de Grand Bois 69440 TALUYERS	895 route de Grand Bois 69440 TALUYERS	La selle 69440 TALUYERS	Chemin de Bois Manie 69440 TALUYERS	220 chemin de la tuilerie 69440 TALUYERS	60 route des fontaines 69440 TALUYERS	625 route de Grand Bois 69440 TALUYERS	685 route de Saint Laurent d'Agy 69440 TALUYERS	85 route du batard 69440 TALUYERS	5 Chemin des Terres 69440 TALUYERS
Forme de l'exploitation	Individuelle	Individuelle	EARL	Individuelle	EARL	EARL	Individuelle	EARL	SARL	Individuelle
Nom des exploitants agricoles	CROZIER Antoine	CROZIER Philippe	PIEGAY André	Thibault CHILLET	Cyril PREBET	VERPILLIEUX Guillaume VERPILLIEUX Marc PRAT Alain	CROZIER Michel	RIVIERE Pierre - véran RIVIERE Lucie JULLIAN Sylvie	BERNARD Frédéric	CLAVERIE Julien
Age des exploitants	25 ans	51 ans	38 ans	31 ans	50 ans	34 ans 60 ans 61 ans	56 ans	30 ans 32 ans 59 ans	57 ans	39 ans
SAU et orientation culturale	Surface faible. Recherche 1,5 à 2 ha de maraichage	5,84 ha en arboriculture vigne et maraichage	230 ha élevage de vaches laitières et vignes	0,5 ha de petits fruits (projet 9 ha)	20 ha petits fruits et arbres fruitiers (+ 20 ha autres)	17,4 ha de vignes	13 ha de vignes et arbres fruitiers	15,2 ha de vignes	11 ha de vignes	2 ha maraichage, arbres fruitiers
Production animale		25 poules	110 vaches				-			
Pourcentage de terres en propriété		9,5 %	22 %	100 %		49 %	62 %	76 %	50 %	100 %
Certification				AB	HVE 3	HVE 3		AB	AB	AB
Mode de commercialisation	Vente directe	Vente directe	Coopérative	Coopérative	En gros	Vente directe + GMS +CHR	Coopérative (vin) + vente directe	Vente directe et vente aux professionnels	Vente directe + Vente aux professionnels	Vente directe + cantines
Irrigation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui

5. Structuration du parcellaire et bâtiments agricoles

• Les sièges d'exploitation présents sur la zone d'étude

Dix sièges d'exploitation sont présents dans la zone d'étude. Au-delà de l'adresse administrative de l'exploitation, on y retrouve les bâtiments d'exploitation des entreprises agricoles (locaux techniques et potentiel logement de l'exploitant).

• Les modes de faire-valoir

Les modes de faire valoir sont précisés dans le tableau de présentation des exploitations en page 8.

Le mode de faire-valoir des terres de l'exploitation décrit le type de relation existant entre le propriétaire des terres et le responsable économique et financier de l'exploitation qui a la jouissance de ces terres.

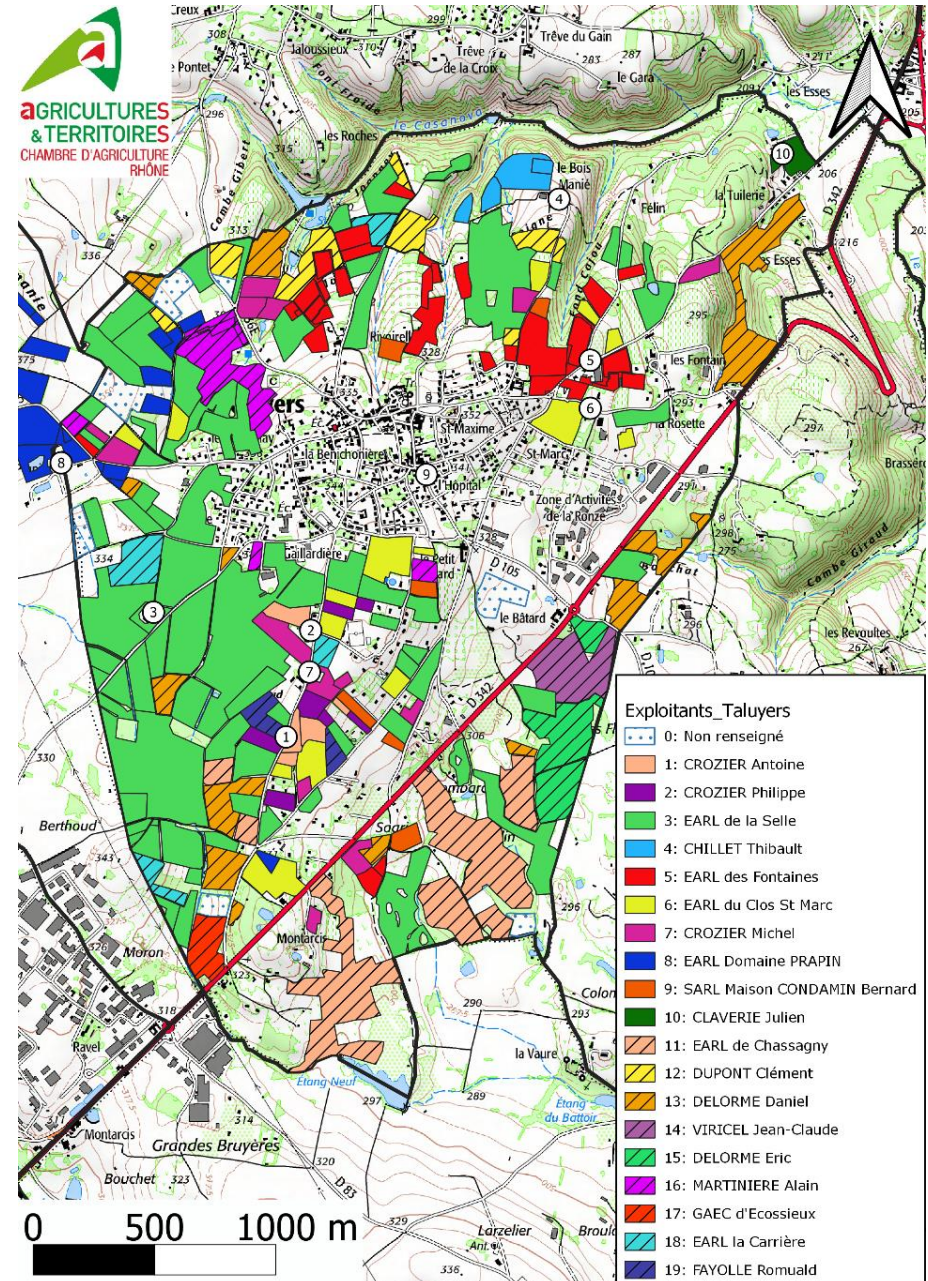
- Le faire-valoir direct :

Une superficie est exploitée en faire-valoir direct si, elle est la propriété de la personne pour le compte de laquelle elle est exploitée. Cette personne dispose librement de ces terres qui ne donnent pas lieu au paiement effectif d'une redevance.

- Le faire-valoir indirect par fermage :

Une superficie est en fermage si, elle est exploitée par une personne autre que son propriétaire et si, elle donne lieu au paiement d'une redevance. Le faire-valoir indirect fait l'objet d'un contrat écrit ou verbal. La durée est supérieure à une campagne agricole. Les terres peuvent être prises en location auprès de tiers ou auprès d'associés.

Sur la commune de Taluyers, les exploitants agricoles sont en partie propriétaires de leurs terres. Cependant, la part en propriété est hétérogène et varie de 9 à 100 % des terres qu'ils cultivent.



6. Modes de commercialisation

Les modes de commercialisation des exploitations de la commune de Taluyers sont très diversifiés.

Le mode de commercialisation majoritaire est la vente directe (7 exploitations) que ce soit sur les marchés, au caveau ou directement sur les sièges d'exploitations. On note également des circuits plus longs en coopératives, négociants et ventes aux professionnels.

4 exploitations pratiquant la vente directe ont aussi un autre débouché commercial. La multiplication des circuits de commercialisation permet une meilleure sécurisation des débouchés.

7. Les équipements agricoles – l'irrigation

La commune de Taluyers bénéficie d'un grand réseau d'irrigation. L'irrigation est une plus-value de l'agriculture de la commune. En effet, cette dernière permet d'obtenir une diversité de production importante ainsi que de meilleurs rendements. L'irrigation sur la commune de Taluyers est très majoritairement collective via le réseau du SMHAR.

On parle « d'irrigation collective » quand les infrastructures sont mutualisées. Le recours aux réseaux collectifs d'irrigation permet, grâce à une approche optimisée des aménagements, une optimisation des charges de travail liées à l'irrigation. De plus, la vision collective des prélèvements permet une gestion rationnelle de la ressource en eau. Enfin, cette organisation collective permet des économies d'échelle.

Il est important de noter que la présence d'un réseau d'irrigation induit une plus-value pour les terres agricoles : d'une part elle augmente les possibilités de reprise/transmission du foncier par rapport aux terres non irriguées. D'autre part, elle entraîne une

multiplication des possibilités culturelles et de diversification des productions.

7 exploitations sur 10 irriguent. Les exploitations agricoles qui ne bénéficient pas de l'irrigation sont celles en viticulture.

En termes de surface irriguée, celle-ci est toutefois relativement faible (quelques dizaines d'hectares) car l'eau est utilisée pour arroser quasi exclusivement des légumes, petits fruits ou arbres fruitiers. Seule une exploitation irrigue des céréales pour garantir une autonomie fourragère au cheptel.

IV. Objectifs et enjeux par entreprise agricole

1. Exploitation n°1 et 2 –CROZIER Antoine et Philippe

Philippe CROZIER et son fils Antoine ont deux structures juridiques séparées mais travaillent ensemble. Leurs systèmes de culture sont orientés vers le maraîchage, l'arboriculture et la vigne.

Philippe CROZIER, explique travailler selon les principes de la permaculture. Dans ce cadre, il souhaiterait avoir la possibilité de regrouper ses parcelles au sein d'un seul îlot d'exploitation via des échanges parcellaires. En effet, actuellement le chemin des bornes sépare ses parcelles, il se trouve dans l'obligation de clôturer de part et d'autre du chemin à cause de la présence d'animaux sur son exploitation. De plus, dans une logique d'intervention minimale sur les cultures, la création et la clôture d'un seul îlot permettrait de limiter les passages de riverains sur les parcelles et les dégâts liés.

Les bâtiments d'exploitation de Philippe CROZIER (600 m² de stockage avec possibilité de vinifier) sont anciens mais fonctionnels. La difficulté est la présence de tiers proches de l'emplacement de leur chambre froide qui se plaignent du bruit que celle-ci produit.

L'ensemble de leur production est vendu en direct sur un marché lyonnais.

Toutes les parcelles qu'ils exploitent sont irriguées à l'exception des vignes.



Volonté de se regrouper en un îlot central via des échanges parcellaires. De plus, Antoine recherche 1,5/2 ha pour pouvoir pérenniser son installation agricole.

2. Exploitation n°3 - EARL DE LA SELLE

Cette exploitation historique de la commune de Taluyers, représente à elle seule environ 120 ha sur les 190 exploités sur la commune. André, a repris l'exploitation familiale qui était gérée par son père, Georges. Il gère l'exploitation avec un salarié à temps plein et 2 saisonniers sur 3 mois de l'année.

Les productions sur la ferme sont variées : lait (80 vaches laitières), viande, céréales et vignes.

Le raisin et le lait sont livrés à des coopératives.

Cette exploitation est la seule exploitation d'élevage de la commune.

Depuis sa création, le siège d'exploitation a dû être déplacé 3 fois, à la suite de l'accroissement de l'urbanisation.

L'exploitant est en recherche de repreneurs pour les 10 ha de vignes et les bâtiments liés.

L'urbanisation croissante de la commune pose des problèmes de vol de matériels et de gasoil sur l'exploitation.



Sentiment de rejet du à son activité d'élevage. Difficultés liées à l'urbanisation croissante (passages d'engins, vols sur l'exploitation). Volonté de recentrer les activités de l'exploitation sur l'élevage.

3. Exploitation n°4 : CHILLET Thibault

L'exploitation de Thibault CHILLET est une exploitation individuelle de 9 ha dont seulement 0,5 ha sont exploités. Il produit des petits fruits. L'exploitation est certifiée en Agriculture Biologique.

La charge de travail liée à ces productions conduit le chef d'exploitation à avoir un objectif d'embauche de 5 saisonniers sur l'été 2022.

L'ensemble des productions est livré à la coopérative Sicoly.

L'exploitant porte différents projets pour son exploitation :

- Les bâtiments d'exploitations étant anciens et peu fonctionnels, il souhaite, tout d'abord, réhabiliter ces hangars et finir le montage de ses serres.
- Etant donné la surface encore en friche (8,5 ha), la volonté de l'exploitant est de défricher ces différentes parcelles et si besoin de rechercher des associés.
- Enfin, il a différents projets de diversification de son activité (brasserie artisanale, développement des petits fruits...)



Volonté de créer un lieu de vie et de culture. Projet à plus long terme d'un atelier de transformation sur place.

Souhait d'intégration d'autres productions (ex : maraîcher).

4. Exploitation n°5 – EARL des Fontaines

L'EARL des fontaines est une exploitation de 20 ha concentrée sur la production de fruits et petits fruits.

L'exploitation génère 18 emplois permanents et emploie 50 saisonniers par an.

La vente des productions est réalisée au marché de gros à Corbas.

L'exploitant agricole se questionne sur la transmission de son exploitation pour laquelle la reprise est incertaine. Il pense à une potentielle reprise par son fils.

Il évoque les difficultés liées au passage d'engins sur la commune.

Transmission au fils à l'étude mais pas forcément de reprise.



Difficultés liées aux passages d'engins. Pas de volonté de diversification.

5. Exploitation n°6 : EARL du clos Saint Marc

L'EARL du clos Saint Marc est une exploitation viticole de 17 ha. Elle est composée de 3 associés dont 2 permanents. Ils emploient, de plus ; 20 saisonniers par an notamment pour réaliser les vendanges.

Leur exploitation est certifiée HVE 3, et ils n'utilisent pas de cuivre pour le traitement des vignes.

Le vente des bouteilles de vin est réalisée en vente directe au caveau, lors d'événements divers type salons et foires, ainsi qu'en Grande et Moyenne Surfaces (GMS).

L'exploitation se heurte à des difficultés dans l'acquisition de parcelles à cause de la rétention foncière exercée par les propriétaires sur certains terrains en friche.

Actuellement, l'exploitation est en période de transition puisqu'un associé a été remplacé.

Ils ressentent une demande de justification auprès du consommateur sur leurs choix culturels notamment vis-à-vis de l'agriculture biologique. Ainsi, par simplicité et pour éviter les conflits de voisinages, ils effectuent le traitement des vignes en heures creuses.

Ils se questionnent sur la mise en place d'arbres fruitiers dans les rangs de vigne. Ils prévoient également de faire pâturer des moutons l'hiver pour manger les feuilles et l'interculture.

Les exploitants agricoles souhaiteraient diversifier leurs activités en changeant l'affectation d'un bâtiment (hangar agricole) pour en faire un restaurant et en développant l'accueil du public (logements insolites par exemple).



Volonté de diversifier les activités du caveau et de mettre en place des logements « insolites ».

Mise en place d'éléments pour la biodiversité (haie, marre, etc.)

Projet de faire pâturer des brebis dans les inter-rangs

Difficultés pour valoriser le travail sans être certifié AB

6. Exploitation n°7 : Michel CROZIER

L'exploitation individuelle de Michel CROZIER est orientée vers la production viticole, le maraîchage et l'arboriculture. Elle est composée du chef d'exploitation et d'un salarié qui sont tous les deux à temps plein ainsi que de 5 saisonniers chaque année.

Ils livrent le raisin à la coopérative et sont présents sur des marchés pour la vente des légumes et des fruits.

Michel CROZIER réfléchit à arrêter l'arboriculture et le maraîchage car il considère que le temps passé sur les marchés est trop important. De plus, la remise en cause de son travail par les consommateurs lui pèse au quotidien. Au niveau des vignes, il souhaiterait conserver environ 6 ha en livrant le raisin à la coopérative.

Il est en phase de recherche d'un repreneur pour son exploitation (notamment pour la partie verger) mais souhaite regrouper ses îlots afin de faciliter la reprise. Un échange pourrait être à envisager avec l'EARL de la Carrière.

Enfin, il est aussi confronté aux problèmes de vols et de respect de la propriété privée.



Réfléchit à la transmission de son exploitation.

Echanges parcellaires envisageables.

7. Exploitation n°8 : EARL Domaine Prapin

L'EARL Domaine Prapin est une exploitation viticole d'une quinzaine d'hectares dont 10 ha de vignes. Cette EARL est composée de 4 associés et d'un salarié.

Leur production viticole est vendue pour 70 % en directe et pour 30 % aux professionnels.

L'exploitation est à cheval entre deux communes et indique qu'il y a peu d'harmonisation entre les différents PLU ce qui ne simplifie pas les démarches pour les agriculteurs.

Ils ont différents projets pour le futur : création de cuvage, vinification, élevage, stockage, extension et mise en place d'un troupeau de brebis pour de l'éco pâturage.

Ils souhaitent, de plus, agrandir leur surface en vigne et planter des variétés qui s'adaptent au changement climatique (plus résistantes au stress hydrique notamment).

Enfin, l'exploitation souhaiterait pouvoir bénéficier de la fibre pour simplifier la vente en ligne.



L'exploitation est en phase de développement avec différents projets concrets pour les prochaines années.

8. Exploitation n°9 : SARL Maison Condomin Bernard

L'exploitation de Frederic BERNARD est une SARL viticole. Elle est composée d'un associé et emploie en moyenne 3 saisonniers par an. L'exploitation est en cours de recrutement d'un salarié.

La production labellisée Agriculture Biologique est réalisée sur 11 ha dont 10 sont en AOC.

Il commercialise ses produits en vente directe, en point de vente collectifs ainsi qu'aux professionnels (restaurants, cavistes...).

Son parcellaire est assez dispersé. C'est pourquoi il affirme être potentiellement disposé à laisser une parcelle qu'il exploite sur la commune de MILLERY car celle-ci est trop éloignée.

Ses bâtiments sont anciens mais fonctionnels, et en contact de l'urbanisation, ce qui lui pose des problèmes pour la circulation des engins agricoles. Dans ce cadre, il souhaiterait construire un nouveau chaix en dehors du village.



Projet de délocalisation des bâtiments d'exploitation pour faire face aux problèmes liés à l'urbanisation.

9. Exploitation n°10 : Julien CLAVERIE

L'exploitation de Julien CLAVERIE est une exploitation individuelle, maraîchère et arboricole. Créée en 2020, l'exploitation de ce jeune agriculteur est en phase de développement avec sa surface de 2 ha (1,3 ha en maraîchage, 0,7 ha en arboriculture)

Il souhaite développer son exploitation autour de l'arboriculture et intégrer des poules pondeuses. L'objectif est d'arriver à installer un associé supplémentaire.

L'ensemble de ses surfaces sont irrigables.

Les îlots de culture sont très regroupés ce qui facilite l'exploitation.

Les productions sont commercialisées via différents circuits : marché et cantine à Orliénas, paniers, magasins, épiceries, etc. Il souhaiterait développer et stabiliser ces différents modes de commercialisation.

Concernant ses bâtiments, il souhaite réhabiliter le hangar en bâtiment d'exploitation avec création d'un accès différencié (volonté de dissocier la partie agricole de l'habitation). Il doit régulariser la présence du bâtiment au titre du PLU.



L'exploitant est encore en phase d'installation, il a de nombreux projets et souhaite stabiliser ses modes de commercialisation.

V. Atouts et contraintes de l'agriculture sur le périmètre d'étude

1. Atouts

Le diagnostic agricole réalisé met en évidence de nombreux atouts de l'agriculture de Taluyers.

- **Une diversité des productions agricoles grâce à la présence d'un réseau d'irrigation collectif**

Comme indiqué précédemment, la présence du réseau d'irrigation sur une majeure partie de la commune permet la présence d'une diversité importante de productions. En effet, un sol de qualité agronomique moyenne peut, en présence d'eau, permettre d'implanter une grande diversité de culture.

Cette diversité se retrouve à l'intérieur même des exploitations qui sont pour la plupart en polyculture avec des ateliers de diversification (arboriculture/maraîchage, élevage/vigne...).

La pluralité des productions permet une plus grande sécurité pour les exploitants. En effet, en cas d'aléas climatiques impactant une culture, les autres ateliers mis en place peuvent permettre de maintenir un revenu.

- **Une proximité des bassins de consommations qui favorise la multiplicité des débouchés**

La commune de Taluyers est située à une vingtaine de kilomètres de la Métropole de Lyon et une dizaine de kilomètres de l'agglomération de Givors. Cette proximité avec deux grands bassins de population, permet aux agriculteurs de la commune de pratiquer la vente directe.

En effet, ils sont 7 à mettre en place de la vente à la ferme/caveau et/ou de la vente sur les marchés pour commercialiser leurs différentes productions.

- **Une agriculture pourvoyeuse d'emplois**

Les exploitations agricoles de la commune de Taluyers, à travers leur type de production sont des structures pourvoyeuses d'emplois. En effet, l'arboriculture, la viticulture et la production de petits fruits, qui sont des activités pratiquées par l'ensemble des exploitants, sont très demandeuses en main d'œuvre notamment saisonnières.

Ainsi, l'emploi de saisonniers peut aller jusqu'à 50 personnes sur une seule exploitation.

- **Une bonne dynamique d'installation**

Enfin, les caractéristiques présentées précédemment, permettent à la commune de Taluyers de rester attractive pour les exploitants souhaitant s'installer. En effet, la présence du réseau d'irrigation du SMHAR et la proximité de grandes agglomérations permet aux exploitations d'afficher une certaine viabilité économique et de faciliter les volontés de reprise et d'installation.

De même, la présence de PENAP est un élément facilitateur dans l'installation de nouveaux exploitants.

Il a été recensé, par exemple, 7 agriculteurs ayant moins de 40 ans ce qui représente 53 % des agriculteurs de la commune. Ce chiffre est très supérieur à la moyenne départementale qui est de 22 % selon le RGA 2020.

2. Contraintes

Ce diagnostic met aussi en évidence des éléments de fragilité de l'agriculture locale :

- **Des déplacements difficiles / augmentation du temps de travail**

Les exploitants rencontrent actuellement des difficultés dans leurs cheminements. Celles-ci sont principalement liées au contexte péri-urbain du secteur :

- Une forte circulation qui contraint leurs déplacements aux heures de pointes
- Des traversées de ville
- Des aménagements de voirie divers
- Une signalisation parfois contraignante

Deux situations précises ont été recensées et complexifient le passage d'engins:

La mise en place de la chicane devant la pharmacie qui rend difficile le passage des engins agricoles.

- La route entre Taluyers et Saint-Laurent d'Agnay est trop étroite.

De plus, cette situation périurbaine, induit des temps de trajet, notamment jusqu'à Lyon, important. Ceci conduit certains exploitants à vouloir abandonner la vente sur les marchés de ce secteur afin de réduire leur temps de travail.

- **Des conflits de voisinage réguliers**

De nombreuses exploitations sur la commune ont des sièges d'exploitation en contact direct avec des zones urbanisées. Cette situation engendre des problèmes de cohabitation entre deux usages de la zone : agricole et résidentielle.

En effet, les conflits de voisinage sont réguliers. Les plaintes concernent principalement le bruit des machines (tracteurs, salles réfrigérées...) et le stockage de produits phytosanitaires. Il s'agit le plus souvent d'une méconnaissance du métier d'exploitant et d'idées reçues sur les intrants qui porte préjudices aux agriculteurs.

De plus, la circulation des particuliers dans les espaces agricoles pose quelques problèmes. En effet, il est récurrent que les particuliers utilisent les espaces agricoles comme lieux de loisirs. Ce phénomène s'est, de plus, renforcé depuis la crise sanitaire. Or, la vocation de la zone agricole n'est pas l'accueil du public.

Ainsi, une proposition a été faite par certains exploitants : demander à la municipalité de mettre en place un parc de loisirs qui canaliserait les particuliers en dehors des espaces cultivés.

- **Une répartition historique des terres**

En effet, les exploitations implantées historiquement sur la commune occupent la majeure partie de l'espace agricole de la commune. Si cela n'est pas problématique en soi, cela peut devenir une vraie difficulté lors de la cessation ou la transmission de ces exploitations.

On peut citer l'exemple de l'EARL de la Selle, qui exploite une grande partie du parcellaire agricole de la commune. Il s'agit d'une exploitation d'élevage qui valorise en pâturage les terres plus difficiles à mettre en culture et des parcelles non irriguées.

Les modifications éventuelles à venir sur cette exploitation (une cessation ou une transmission) aura des conséquences importantes sur le paysage agricole de la commune au regard de l'importance de son parcellaire.

Il est nécessaire d'accompagner spécifiquement cette exploitation car toute modification d'exploitation pourrait avoir des impacts globaux sur l'activité agricole communale (ex : risque d'enfrichement).

- **Une pression existante mais limitée**

La commune de Taluyers est confrontée à une pression foncière due à l'urbanisation ainsi qu'à sa situation périurbaine attractive.

Ces dernières années, des terrains agricoles ont disparu au profit d'aménagements divers. Toutefois, la pression et le changement de destination des terres agricoles sont grandement limités par la mise en place de politiques publiques fortes portées par les collectivités telle que le dispositif PENAP.

VI. Pistes d'actions

• **La mise en place d'une stratégie foncière agricole**

Un exploitant (CROZIER Philippe) a formulé le souhait d'exploiter un ilot parcellaire agricole regroupé et isolé géographiquement des autres structures. Selon lui, cela permettrait de ne pas avoir d'intrusion ou d'influence extérieure sur ses cultures.

Au vu des difficultés de voisinage et de passage d'engins au sein de la commune, il pourrait être opportun de travailler à des échanges parcellaires à une échelle plus large.

Quelques exploitations souhaiteraient s'agrandir pour développer et pérenniser leurs structures à travers une diversification de leurs assolements.

⇒ Dans ce contexte, la remobilisation de friches pourrait être un outil adapté à promouvoir et développer.

• **Un accompagnement au développement des exploitations**

Quelques agriculteurs ont témoigné l'envie de réhabiliter des bâtiments techniques pour s'agrandir ou diversifier les activités de l'exploitation. (Voir l'exemple de l'EARL du Clos St Marc).

L'EARL de la Selle déclare être en recherche d'un associé ou salarié afin de pouvoir répondre à la charge de travail de la structure. De plus, certains cherchent également des repreneurs afin d'assurer la transmission des exploitations lors de la retraite.

La Chambre d'agriculture et ses services propose un accompagnement pour la recherche d'associés (inscription au Répertoire Départ Installation) ou la reprise des exploitations via des entretiens et un accompagnement adapté.

⇒ Une sensibilisation à ces outils existants proposés par la Chambre d'agriculture ou d'autres structures pourrait être mise en place.

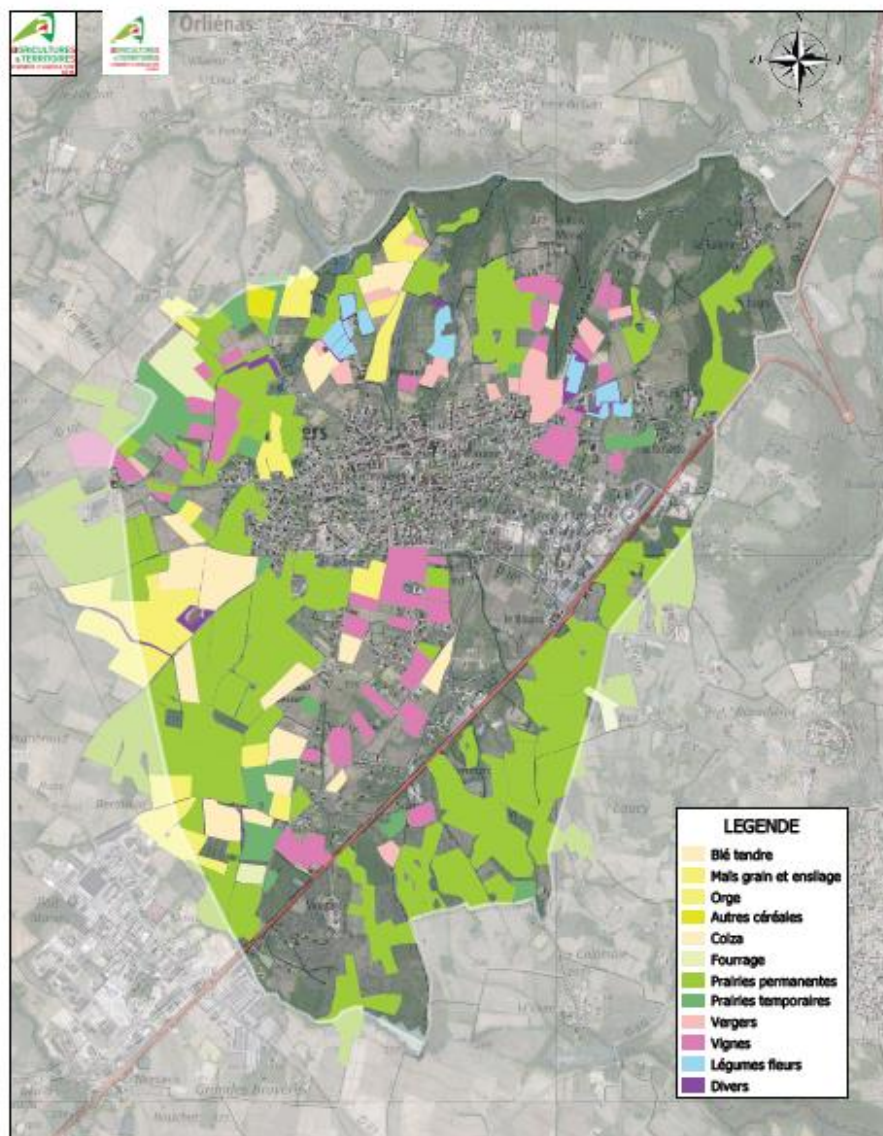
CONCLUSION

L'agriculture de la commune de TALUYERS est une agriculture jeune, dynamique. Même si elle est déjà très diversifiée, les agriculteurs de Taluyers souhaitent, pour la plupart se diversifier encore davantage.

Il s'agit donc de leur donner les moyens de leurs ambitions via des accompagnements techniques existants dans les filières (Bureau Technique des Maraîchers BTM, AFREL, etc.) et en préservant et/ou adaptant le foncier agricole à leurs ambitions.

Enfin, les agriculteurs doivent de plus en plus faire face et s'adapter aux aléas liés au changement climatique. Les agriculteurs de la commune ont, pour la plupart, une véritable sensibilité face à ces enjeux. Certains souhaitent développer l'implantation de haies, l'éco-pâturage, ou encore le tourisme vert. L'enjeu est donc de les accompagner sur ces thématiques où la commune de Taluyers et la Communauté de Communes du Pays Mornantais jouent un rôle important.

ANNEXE 1 : UTILISATION DU SOL EN 2017



IGN
 CARR - 01/01/2022
 130
 82_Art012022_paysan_01Carr_01012022_Tallev02021_M
 01Carr01 - Plan 1000 - 101 Plan 1000
 01Carr01 - 101 Plan 1000 - Carte et reproduction interdite
 "Les données IGN contenues dans ce document sont issues de données
 officielles" - www.ign.fr

Utilisation de l'espace agricole
 (RPG 2017)

0 500 1000 m



Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr



Siège social
18 Avenue des Monts d'Or
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

www.rhone.chambre-agriculture.fr